

Admettons qu'on ne nous eût fait aucune opposition et qu'au lieu d'envoyer chaque année au Canada de 2 à 3,000 Français, j'aie réussi à en diriger de 8 à 10,000 vers nos bords, ceci dès les premières années. Un tel résultat n'aurait-il pas été dangereux pour l'avenir de notre œuvre en France?

Quoi, les colonies françaises n'absorbent "chaque année que 3 ou 4,000 émigrants de France, et voici qu'une colonie anglaise nous en prend le double!" eût-on clamé partout. "La voilà bien la tentative de dépeuplement systématique de la France", n'eût-on pas manqué de dire avec quelque apparence de raison.

Ne valait-il pas mieux marcher à pas comptés mais sûrs et ne vaut-il pas mieux encore aujourd'hui continuer de la même façon, lentement, avec modération et circonspection, et laisser la semence que nous avons jetée en terre française porter ses fruits avec le temps.

Encore une fois, si le gouvernement canadien maintient sa décision de ne plus envoyer de délégués propagandistes haranguer les foules aux quatre coins de la France pour les inviter à émigrer au Canada, je n'hésite pas à répondre que de plus en plus le mouvement créé s'accroîtra du seul fait de l'impulsion raisonnée et continue imprimée par nos soins depuis de longues années.

Nous devons nous contenter de faire connaître le Canada par tous les moyens légitimement permis en France; conférences géographiques, historiques et économiques dans tous les milieux propices; publication d'articles d'intérêt général sur le Canada; distribution d'atlas et de vues du Canada; offre aux musées scolaires ou aux instituteurs de photographies canadiennes, d'échantillons de grains, de gerbes de blé et, s'il est possible, de spécimens de fruits et légumes; ne jamais prononcer le mot "Emigration" et ne pas le laisser traîner dans les publications offertes; enfin, ne donner nos brochures officielles de propagande qu'aux personnes déterminées à s'expatrier et qui nous demandent des informations spéciales *ad hoc*.

Voilà ce que nous avons toujours pratiqué et toujours suggéré. Si nous faisons encore cela, le gouvernement français ne pourra nous inquiéter et ne le voudra pas. Approuvé par mes chefs pour avoir inauguré et suivi cette ligne de conduite, j'ose espérer qu'avec son esprit éclairé le nouveau ministre y ajoutera son satisfecit.

M. Wiallard est donc convaincu qu'il n'a rien fait, quant à lui, de contraire aux règlements français; qu'il a fait tout ce que la loi lui permettait de faire; que non seulement il est impossible d'accroître nos moyens d'action, mais que, même possible, cela ne serait pas opportun.

Sans chercher à pénétrer la pensée intime de M. Wiallard, j'ai dit et je répète que de l'aveu de tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre il déploie dans l'exercice de ses fonctions une activité considérable. Il paraît de même évident qu'en envoyant chaque année en France, d'abord avec l'assentiment de notre agent, puis malgré lui, des conférenciers d'occasion qui, par leurs appels directs, violaient la loi française d'autant plus facilement qu'ils la connaissaient moins, le ministère de l'Intérieur n'a pas peu contribué à indisposer le gouvernement français. Mais je n'en suis pas moins forcé de croire que les ennuis dont M. Wiallard, et le Canada avec lui, ont été l'objet en France, provenaient en grande partie de son obstination à se passer de concours qui, sans diminuer véritablement son action personnelle, lui eussent permis de la dissimuler, plus que cela, de la conformer entièrement aux lois françaises; et que la cause de cette obstination se trouve dans une fausse idée de la situation, dans un défaut de caractère ou dans un amour-propre déplacé, peu importe. Et si cette opinion est fondée, il s'ensuit que M. Wiallard devrait ne pas hésiter à reconnaître qu'il s'est trompé sur certains points, et à tenter loyalement, s'il en était requis, l'exécution du plan d'action que je vous suggère.